



**semaine
nationale
DES pensions
DE famille**

**LA PENSION DE FAMILLE :
UN OUTIL AU CŒUR
DU LOGEMENT D'ABORD**

**LA PENSION
DE FAMILLE,
UN CHEZ-SOI
MAIS PAS
TOUT SEUL !**

Petite structure combinant des espaces privés et partagés, les résidents des pensions de famille profitent de l'intimité d'un logement individuel et pérenne tout en profitant de lieux de vie collectifs. Grâce à la présence quotidienne des hôtes, vivre en pension de famille c'est bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour les démarches de tous les jours, partager des moments partagés enrichissants et bénéficier autant que de besoin de l'écoute et du soutien des hôtes et de ses voisins.

La pension de famille c'est un lieu de vie où les liens tissés participent à la réintégration sociale des résidents.

LA PENSION DE FAMILLE

UN OUTIL CLÉ DU PLAN LOGEMENT D'ABORD

En proposant une offre de logement adaptée aux besoins spécifiques de leurs résidents, la pension de famille joue un rôle central au sein de ce plan déployé depuis 2018, et qui vise à accélérer l'accès au logement des personnes sans domicile et mal logées.

PLAN LOGEMENT D'ABORD 2 : 2022-2027

Dans le cadre du second volet du plan Logement d'abord présenté en juin 2023, l'État fixe un objectif de 10 000 créations de places en pensions de famille d'ici 2027.

Aujourd'hui, plus de 1000 pensions de famille existent sur tout le territoire français.

La pension de famille apporte une réponse efficace d'accès au logement stable et adapté ; elle permet de remettre les résidents dans un parcours positif de reconstruction et d'insertion.

La pension de famille qui fait aujourd'hui consensus auprès de tous les acteurs : sa pertinence en matière d'insertion des personnes au long parcours de rue et d'hébergement est largement reconnue.

« Les pensions de famille sont au coeur du Logement d'abord permettant d'allier la convivialité d'une vie collective et le travail d'accompagnement notamment vers l'emploi. »

Renaud Payre, vice-président de la métropole de Lyon (2023)

« La force des pensions de famille c'est d'avoir une équipe de proximité dédiée. Pour l' élu et les riverains c'est un élément essentiel. »

Guillaume Brugidou, gestionnaire (2021)





« Dans ma pension de famille je me reconstruis ! »

UNE STRUCTURE PLEINEMENT ANCRÉE DANS SON TERRITOIRE

Ouverte sur l'extérieur, à proximité immédiate des transports, commerces et lieux de soins, la pension de famille s'intègre parfaitement à son quartier.

Elle fonctionne en réseau et de manière partenariale.

Ces partenariats sont divers et s'adaptent aux personnes logées :

- avec des structures sociales (CCAS, assistantes sociales de secteur, etc.),
- avec des structures médico-sociales ou sanitaires : SAMSAH, SAVS, CMP, médecins ou hôpitaux, associations d'aide à domicile...
- avec le réseau associatif de proximité : associations tutélaires, associations de quartier, banques alimentaires, lieux culturels...

LA PENSION DE FAMILLE

UN MODÈLE ÉCONOMIQUE

Le montage financier du projet

Comme toute résidence sociale, la pension de famille peut bénéficier :

- de financements publics à l'investissement (PLAI et PLAI-Adapté) dans certaines conditions,
- de subventions d'investissement des collectivités locales.

Le fonctionnement : une redevance « loyer & charges »

Les habitants en pension de famille s'acquittent chaque mois d'un montant de redevance qui couvre l'ensemble des frais liés à l'occupation du logement (loyer ; forfait de charges, notamment eau et énergie ; mobilier et prestations).

Ce fonctionnement leur apporte une sécurité : ils n'auront pas de complément financier à apporter en cas de hausse de charges ou de dépense imprévue.

Les logements ouvrent droit à l'APL foyer, une aide très solvabilisatrice.



LA PENSION DE FAMILLE, DE SA CRÉATION À SON FONCTIONNEMENT

L'ÉTAT

10 000 logements supplémentaires en pensions de famille pour 2027.

PROGRAMME

VALIDENT

LES SERVICES LOCAUX DE L'ÉTAT

Après validation du projet au niveau régional, la Direction départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) :

- détermine le nombre de places à créer,
- valide le financement de **7 117€ par place et par an** pour le financement de l'accompagnement des personnes.

La Direction départementale des territoires (ou son délégataire) délivre une subvention d'aide à la pierre pour permettre la construction et la perception de l'APL par le résident.



LA COMMUNE / L'INTERCOMMUNAUTÉ

Conduit une politique de logement social dans le cadre de ses obligations (20 à 25 % de logement social dans la commune) et accorde les autorisations nécessaires pour la construction ou la réhabilitation du bâtiment.

GÈRE

LE GESTIONNAIRE

Assure la gestion locative et met en oeuvre le projet social. La majorité des gestionnaires sont des associations.

LE PROPRIÉTAIRE

Achète ou construit les bâtiments. Il s'agit souvent d'un bailleur social. Le gestionnaire peut-être également propriétaire du bâtiment. Le projet immobilier est la traduction du projet social.

ACHÈTE OU CONSTRUIT

LE GESTIONNAIRE ET LE PROPRIÉTAIRE PROPOSENT

La semaine nationale des pensions de famille est une initiative inter-associative, soutenue par l'État, pour promouvoir les pensions de famille



Soutenu
par



LIBERTÉ
ÉGALITÉ
FRATERNITÉ